



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Stratégie cantonale pour la gestion du risque de pénurie d'énergie

Bilan des travaux préparatoires et feuille de route pour l'hiver prochain

Fin septembre dernier, le Conseil d'État, sur la base des informations transmises par la Confédération et les experts, annonçait les mesures prises dans le cadre de la stratégie cantonale pour gérer une possible pénurie d'énergie. Les travaux de préparation à la gestion de la crise ayant atteint les objectifs fixés, le dispositif piloté par l'État-major cantonal de conduite (EMCC) est levé. Les importants travaux de préparation et d'analyse effectués pour l'hiver 2022-2023 permettent de disposer d'une base de préparation solide et d'établir une feuille de route en prévision de l'hiver prochain. Celle-ci vise à augmenter la résilience des infrastructures vitales et critiques du canton, tout en poursuivant les efforts de transition énergétique, écologique et d'économies d'énergie.

La stratégie cantonale adoptée par le Conseil d'État pour réduire l'impact sur la société d'un approvisionnement déficitaire en électricité et en gaz avait pour objectif de mettre en place des mesures visant des économies d'énergie au sein de l'administration cantonale ainsi que dans les bâtiments propriétés de l'État. Elle entendait accompagner et encourager la population, les entreprises et les communes, afin qu'elles adoptent des comportements économes en énergie. Enfin, il s'agissait de garantir que les prestations essentielles soient délivrées à la population en cas de pénurie, notamment dans les domaines de la santé, de la sécurité, de la fourniture en eau potable ou en biens de première nécessité.

Dispositif renforcé de gestion de crise

Afin de favoriser une direction efficiente des opérations, le Conseil d'État a décidé en automne dernier d'activer son dispositif de préparation à la gestion de crise (situation infra-ORCA). L'État-major cantonal de conduite (EMCC) a ainsi piloté ce dispositif renforcé depuis la mi-octobre 2022. Les travaux de préparation à la crise ayant atteint les objectifs fixés, ce dispositif sera levé le 31 mars et les travaux se poursuivront dans le cadre du fonctionnement ordinaire de l'administration. La hotline pénurie sera fermée.

État des travaux et mesures prises

Sous la responsabilité de l'EMCC, les travaux ont été priorisés dans les domaines jugés essentiels tels que la sécurité, la santé, la conduite de l'Etat mais également selon les plans de continuité des activités, ainsi que ceux limitant au maximum les atteintes à l'environnement et au patrimoine.

Près de 30 entités métiers, dont les experts des directions générales de l'énergie, de l'immobilier et du patrimoine, de la santé, des polices, des pompiers, de l'environnement, de l'approvisionnement, des systèmes d'information, de la mobilité, de l'économie, de l'enseignement, de l'agriculture, des biens culturels, ainsi que les communes, ont œuvré sous la houlette de l'EMCC pendant 6 mois pour mettre en place des mesures d'urgence afin de sécuriser les infrastructures et les activités vitales et essentielles en cas de contingentement et de délestage d'électricité. Les problématiques et domaines suivants ont été traités : cellules de crise préfectorales permettant un pilotage de la crise aussi proche que possible de la population, centrales d'urgence - à savoir redondance avec garantie de la prise en charge des appels d'urgence, réseau informatique vaudois, soins hospitaliers et communautaires, prise en charge des personnes électro-dépendantes pour leur santé, formation, gestionnaires de réseaux de distribution, carburant de secours, mobilité et transport, réseaux radios, animaux de rente, télématique, conservation du patrimoine, bâtiments critiques de l'administration cantonale et équipements de secours, vivres et biens de première nécessité.

Cet important travail de préparation, avec un taux d'opérationnalisation moyen de 85%, a permis d'augmenter de manière significative la résilience des infrastructures vitales et critiques du canton pour l'hiver 2023-2024 et les suivants.

Plusieurs démarches ont également été réalisées pour informer et sensibiliser les milieux économiques et les « grands consommateurs » aux enjeux de la crise énergétique, à court et à long terme.

Les communes fortement sollicitées

Jouant un rôle central dans la gestion d'une crise énergétique, les communes ont été très fortement sollicitées ces derniers mois. Elles ont dû établir leur plan de continuité des activités, identifier comment maintenir l'approvisionnement en eau potable ainsi que l'évacuation des eaux usées. Toutes les communes vaudoises ont développé un concept de point de rencontre d'urgences (PRU), lieu prédéterminé et proche où la population d'une zone menacée ou sinistrée doit pouvoir se rendre pour contacter les centrales d'urgence (144, 117 et 118), trouver des informations et l'aide dont elle a besoin. Ces travaux garantissent que 100% de la population vaudoise est couverte par un PRU. Ces PRU devront faire l'objet de quelques adaptations ou améliorations durant les prochains mois avec l'accompagnement de la Protection civile vaudoise.

Faire face aux prochains hivers

Si la pénurie est évitée durant l'hiver 2022-2023, grâce notamment à des températures particulièrement clémentes, à des précipitations importantes ayant rempli les barrages, à la relance du parc nucléaire français ainsi qu'aux efforts d'économies des entreprises, des administrations et de la population, la Confédération et les experts estiment que les défis auxquels la Suisse a dû faire face restent

d'actualité pour l'hiver 2023-2024

A cet effet, la résilience du Canton doit être renforcée au moyen de la stratégie panne / pénurie d'électricité qui sera validée en 2023. Il sera ainsi possible d'identifier les besoins et les mesures essentiels restant à mettre en place afin de faire face au risque de pénurie pour l'hiver 2023-2024. Ces besoins peuvent se traduire notamment par le développement de dispositions afin de permettre la mise en place, par exemple, des installations techniques au niveau des STEP ou des hôpitaux pour leur permettre de fonctionner en cas de délestage.

Transition énergétique et écologique

En même temps, le Conseil d'État poursuit activement les démarches entreprises pour réaliser la transition énergétique et écologique de manière à réduire sa dépendance à l'importation d'énergie, en particulier aux énergies fossiles, diminuant aussi les risques de pénurie à l'avenir. Dans cette optique, la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique, en particulier l'assainissement des bâtiments, le développement des énergies renouvelables indigènes seront favorisés pour encourager une plus grande sobriété et éviter le gaspillage énergétique.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 28 mars 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat

DEIEP, Isabelle Moret, conseillère d'Etat

DJES, Denis Froidevaux, chef de l'Etat-major cantonal de conduite

DJES, Jean-Christophe Sauterel, chef communication EMCC, [penurie.medias\(at\)vd.ch](mailto:penurie.medias(at)vd.ch)

LIENS

[Localiser les points de rencontre d'urgence \(PRU\) sur le guichet cartographique cantonal](#)

TÉLÉCHARGEMENTS